

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 23 décembre 2014

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 15, 16 et 17 décembre 2014**

**2014 V 338** Vœu relatif au montant des redevances pour les concessions de la Ville.

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Considérant le « *Bilan des conventions et autres titres d'occupations du domaine public de la Ville de Paris 2012* » récemment présenté et débattu au Conseil de Paris, initiative dont le groupe écologiste de Paris s'est réjoui car cela contribue à davantage de transparence et de démocratie dans ce volet de la gestion de notre municipalité ;

Considérant le vœu adopté à l'unanimité du Conseil de Paris de novembre 2014 pour « *la création d'une commission d'élus relative aux contrats emblématiques et stratégiques pour la Ville de Paris comportant une autorisation d'occupation domaniale* », autre initiative importante et dont nous espérons qu'elle pourra très prochainement aboutir sur les premiers travaux de cette commission ;

Considérant l'objectif d'optimisation de ses produits d'exploitation et recommandé par la Chambre régionale des comptes d'Ile-de-France dans son rapport de septembre 2013 sur « *l'évolution des marges de manœuvres financières de la Ville de Paris* », le montant encore faible des recettes tirées de certaines occupations du domaine municipal ;

Considérant la nécessité de fixer un montant de redevance adapté à l'activité réalisée dans la concession et proportionné aux revenus tirés de son exploitation par le concessionnaire tout en prenant en compte l'ensemble des autres critères de la consultation, et en particulier l'utilité aux Parisiens et Parisiennes ;

Aussi, sur proposition de David Belliard, Yves Contassot, Jérôme Gleizes et des élu-e-s du Groupe écologiste de Paris (GEP),

Emet le vœu que :

lors de ses prochains travaux pour examiner les renouvellements de concessions, la commission d'élus relative aux contrats emblématiques et stratégiques pour la Ville de Paris ait pour objectif la valorisation des redevances, afin d'éviter la réalisation de bénéfices trop importants au détriment des finances municipales.